

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-11-6-2

Séance du vendredi 17 octobre 2008

### C051

## Charte de partenariat pour l'aménagement et la gestion durables de l'espace rural

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Valide et autorise le Président à signer le projet de charte de partenariat pour l'aménagement et la gestion durables de l'espace rural, entre notre collectivité et la Chambre d'Agriculture, l'Association des Maires du Haut-Rhin et l'Etat.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions